

**Moyens invoqués**

— Violation de l'article 8, paragraphe 5, du règlement (UE) 2017/1001 du Parlement européen et du Conseil.

---

**Recours introduit le 31 mai 2018 — Gibson Brands/EUIPO — Wilfer (Forme de plectre de guitare)****(Affaire T-340/18)**

(2018/C 249/54)

*Langue de dépôt de la requête: l'anglais***Parties**

*Partie requérante:* Gibson Brands (Nashville, Tennessee, États-Unis) (représentants: K. Hughes, solicitor, A. Renck et C. Stöber, lawyers)

*Partie défenderesse:* Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)

*Autre partie devant la chambre de recours:* Hans-Peter Wilfer (Markeneukirchen, Allemagne)

**Données relatives à la procédure devant l'EUIPO**

*Titulaire de la marque litigieuse:* Partie requérante

*Marque litigieuse concernée:* Marque de l'Union européenne tridimensionnelle (Forme de plectre de guitare) — marque de l'Union européenne n° 9 179 953

*Procédure devant l'EUIPO:* Procédure de nullité

*Décision attaquée:* Décision de la deuxième chambre de recours de l'EUIPO du 08/03/2018 dans l'affaire R 415/2017-2

**Conclusions**

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- annuler la décision attaquée;
- condamner aux dépens l'EUIPO et l'autre partie devant la chambre de recours au cas où elle souhaiterait intervenir.

**Moyen(s) invoqué(s)**

- Violation de l'article 52, paragraphe 1, sous a), lu en combinaison avec l'article 7, paragraphe 1, sous b) du règlement n° 207/2009;
  - Violation de l'article 52, paragraphe 2, lu en combinaison avec l'article 7, paragraphe 3, du règlement n° 207/2009.
-